

S.I.V.U
Sully-sur-Loire - Saint-Père-sur-Loire

PROJET DE FORAGE DE RECONNAISSANCE AEP AU LIEU-DIT "CORBON" À SULLY-SUR-LOIRE (LOIRET)



Aspects écologiques Évaluation Natura 2000

AUTEUR DE L'ÉTUDE

INSTITUT D'ÉCOLOGIE APPLIQUÉE
16 rue de Gradoux 45800 Saint-Jean-de-Braye

Expertise de terrain et rédaction : P. LEGRAND

SOMMAIRE

CHAPITRE I : DIAGNOSTIC BIOLOGIQUE	7
I - PRÉAMBULE	9
II - RÉFÉRENTIELS	10
A - ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE (ZNIEFF)	10
B - LE RÉSEAU NATURA 2000	12
C - AUTRES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION	14
III - MÉTHODES D'INVENTAIRE	14
A- SYNTHÈSE DOCUMENTAIRE ET ANALYSE PRÉALABLE	14
B- FLORE ET HABITATS	14
C - INVESTIGATIONS FAUNISTIQUES	15
IV -RÉSULTATS DES INVENTAIRES	15
A- FLORE ET HABITATS	15
B- FAUNE	17
C- CONCLUSION	18
CHAPITRE II : IMPACTS ET MESURES	19
I - NATURE DU PROJET	21
II - ÉVALUATION DES INCIDENCES SUR LE RÉSEAU NATURA 2000	21
III - IMPACTS DU PROJET SUR LES HABITATS, LA FLORE ET LA FAUNE	21
IV -MESURES	22
ANNEXE	23

DIAGNOSTIC BIOLOGIQUE

I - PRÉAMBULE

Un projet de création d'un captage d'alimentation en eau potable est envisagé au lieu-dit "Corbon sur la commune de Sully-sur-Loire et fait l'objet d'une étude de définition. Le terrain retenu pour ce projet correspond à un délaissé communal au croisement d'une route et d'un chemin. Ce terrain représente une superficie totale de 350 m².

La position de cet espace dans le site Natura 2000 Sologne impose de vérifier par une expertise écologique que des interventions sur ce terrain ne sont pas susceptibles de dégrader l'état de conservation du site Natura 2000.

L'Institut d'Écologie Appliquée qui a été sollicité pour réaliser cette expertise écologique est intervenu sur place le 14 juin 2017. Compte tenu de la faible superficie des terrains sollicités et du caractère homogène des milieux qui le compose, cette intervention unique en fin de printemps, soit dans la saison la plus adaptée à la réalisation d'un inventaire, est suffisante pour évaluer la qualité des milieux et les espèces qu'ils accueillent.

II - RÉFÉRENTIELS

A - ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE (ZNIEFF)

1) Généralités

L'objectif de ces zones est la connaissance permanente et aussi exhaustive que possible des espaces naturels dont l'intérêt repose soit sur l'équilibre et la richesse de l'écosystème, soit sur la présence de plantes ou d'animaux rares et menacés.

On distingue deux types de ZNIEFF :

- les zones de type 1, d'une superficie en général limitée, caractérisées par la présence d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel régional ou national. Ces zones sont particulièrement sensibles à des équipements ou à des transformations, même limitées ;
- les zones de type 2, grands ensembles naturels et peu modifiés (massifs forestiers, vallées, plateaux, etc.), riches en espèces ou qui offrent des potentialités biologiques importantes. Dans ces zones, il importe de respecter les grands équilibres biologiques en tenant compte notamment du domaine vital de la faune sédentaire ou migratrice.

Lancé en 1982 à l'initiative du Ministère de l'Environnement, l'inventaire des ZNIEFF constitue une des bases scientifiques majeures de la protection de la nature en France.

L'inventaire est réalisé à l'échelle régionale par des spécialistes dont le travail est validé par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) nommé par le Préfet de région. Les données sont ensuite transmises au Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) pour évaluation et intégration au fichier national.

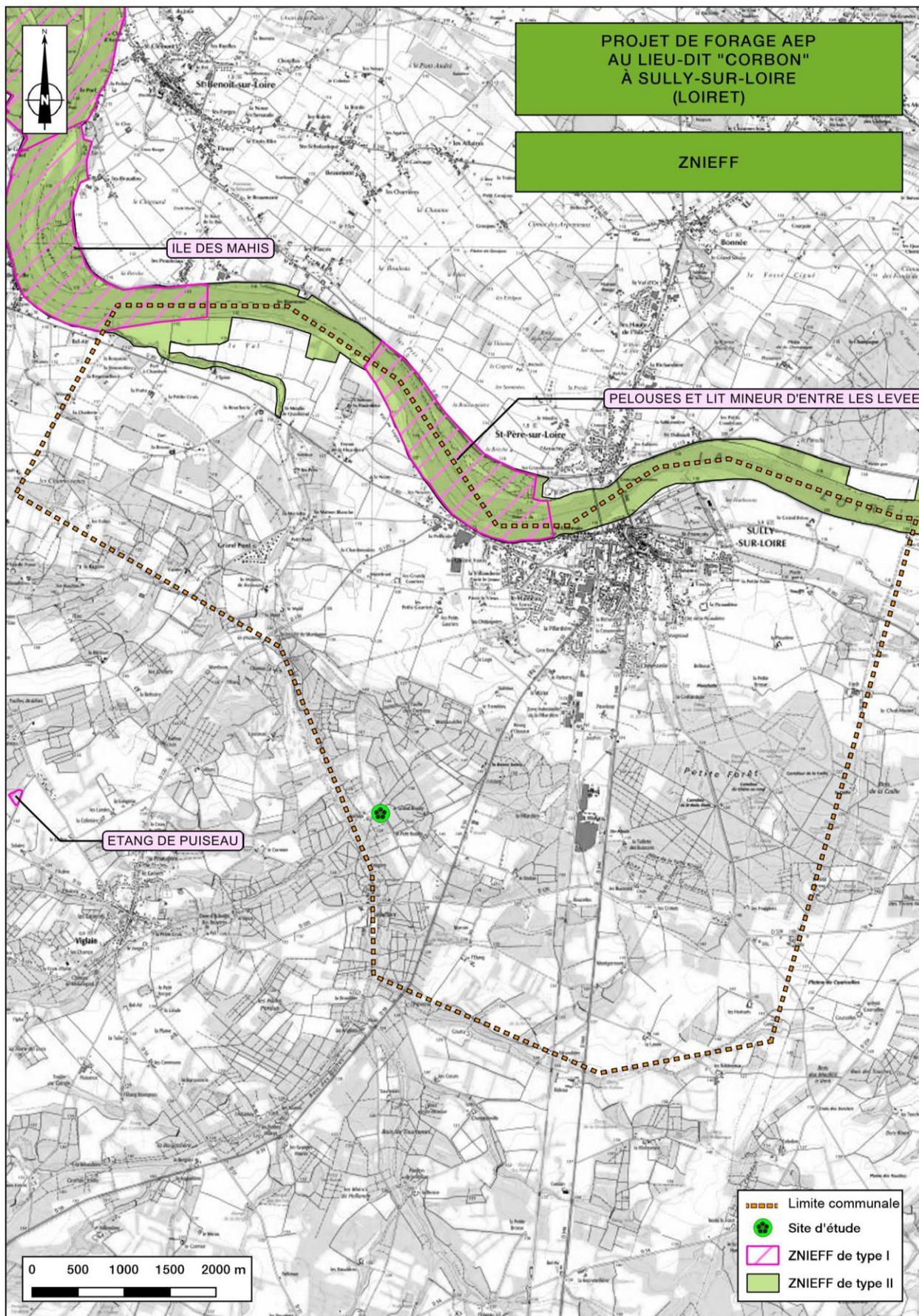
2) Zonages dans l'environnement du projet

Aucune ZNIEFF n'est présente dans l'aire d'étude du projet. (Cf. carte p.11)

La ZNIEFF de type 1 la plus proche se trouve à environ 3,3 km au Nord du projet sur la Loire. Il s'agit de la ZNIEFF n°240003900 "Pelouses et lit mineur d'entre les levées". Une autre ZNIEFF de type 1, située à plus grande distance a été définie sur le cours de la Loire sous l'appellation n° 240009786 "Ile des Mahis". Une ZNIEFF de type 2 englobant ces ZNIEFF de type 1 est par ailleurs définie sur tout le cours de la Loire sous le n° 240030651 "La Loire Orléanaise". La distance minimale entre le projet et cette ZNIEFF de type 2 est, au droit de Sully-sur-Loire, de 3,3 km.

Une autre ZNIEFF de type 1 a été décrite sur la commune limitrophe de Viglain n°240031630 "Étang du Puisseau" à environ 3,8 km à l'Ouest du projet.

Ces ZNIEFF concernent des milieux et des espèces liés au fleuve Loire d'une part et des plantes patrimoniales liées à des bordures d'étang pour l'Étang du Puisseau. Il n'y a du fait de l'éloignement et des milieux considérés pas de relation directe entre ces ZNIEFF et le projet.



Carte 1 : Inventaire des ZNIEFF

B - LE RÉSEAU NATURA 2000

1) Généralités

La Directive européenne 92/43/CEE modifiée, dite Directive Habitats, porte sur la conservation des habitats naturels ainsi que sur le maintien de la flore et de la faune sauvages. En fonction des espèces et habitats d'espèces cités dans ses différentes annexes, les États membres doivent désigner des Zones Spéciales de Conservation (ZSC). Les sites retenus par la Commission européenne et en attente de validation par leur pays sont appelés Sites d'importance communautaire (SIC).

La Directive Oiseaux n° 2009/147/CE concerne, quant à elle, la conservation des oiseaux sauvages. Elle organise la protection des oiseaux ainsi que celle de leurs habitats en désignant des Zones de Protection Spéciale (ZPS) selon un processus analogue à celui relatif aux ZSC.

Le réseau Natura 2000 formera ainsi à terme un ensemble européen réunissant les ZSC et les ZPS. Dans tous les sites constitutifs de ce réseau les États membres s'engagent à maintenir dans un état de conservation favorable les habitats et espèces concernés. Dans ce but, la France a choisi la contractualisation sur la base des préconisations contenues dans les Documents d'Objectifs (DOCOB).

2) Sites Natura 2000 dans l'environnement du projet

Le site retenu pour le projet de captage est compris intégralement dans le site Natura 2000 FR2402001 "Sologne" (Cf. carte p.13). Il s'agit d'une Zone Spéciale de Conservation définie au titre de la directive "Habitats".

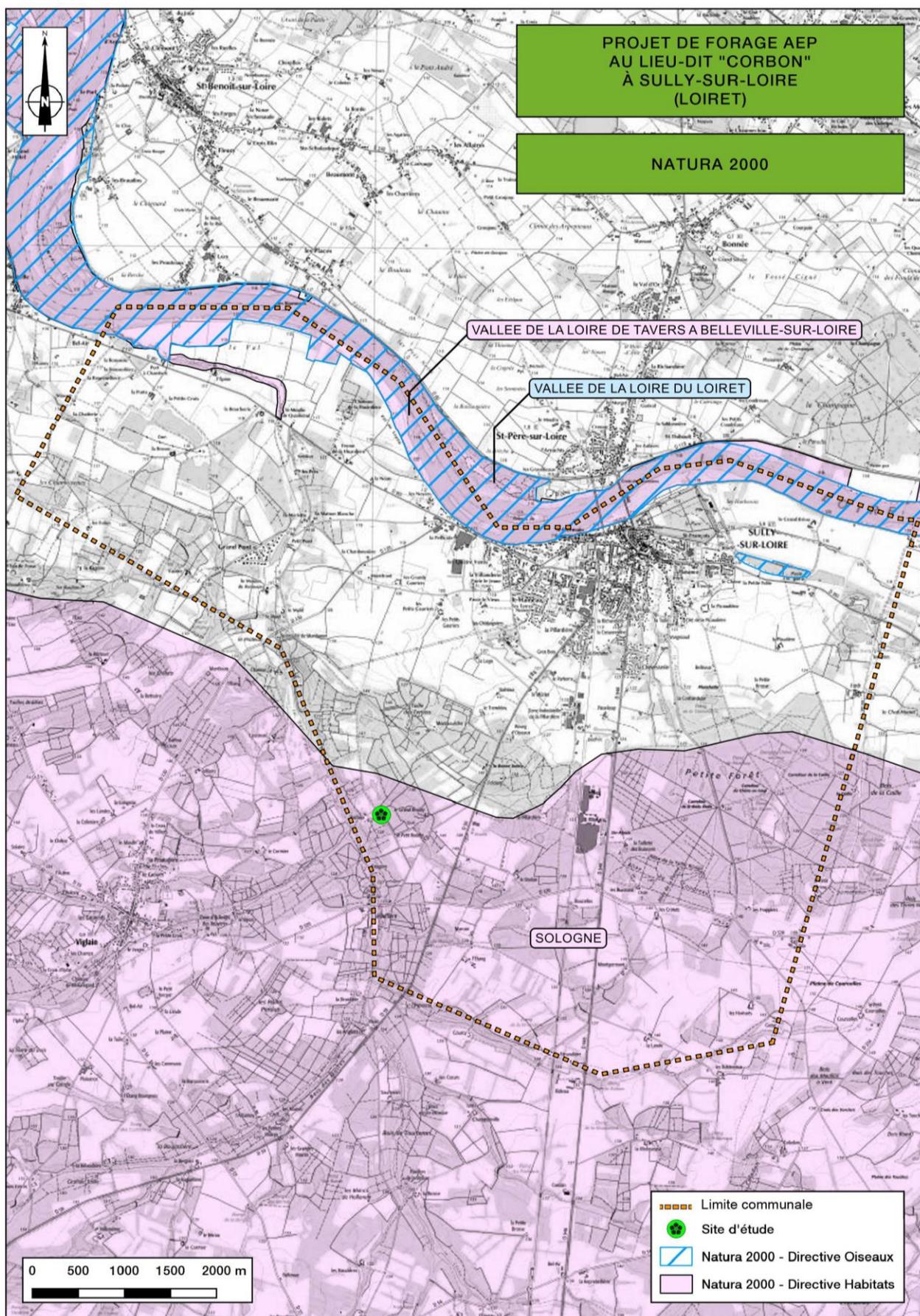
A plus grande distance, on relève à plus de 3 km les sites Natura 2000 suivants définis sur l'axe ligérien :

- la Zone Spéciale de Conservation FR 2400528 : "Vallée de la Loire de Tavers à Belleville-sur-Loire".
- La Zone de Protection Spéciale FR 2410017 : "Vallée de la Loire du Loiret".

Le site Natura 2000 "Sologne" occupe une surface d'environ 346 000 ha répartie sur trois départements de la région Centre-Val de Loire. Il s'agit de ce fait d'un des plus grands sites Natura 2000 de France. Vaste étendue forestière émaillée d'étangs, située en totalité sur les formations sédimentaires du Burdigalien, cet ensemble comporte une diversité d'habitats d'intérêt communautaire et abrite un grand nombre d'espèces visées par la directive "habitats". Il s'agit en particulier de milieux de landes, de milieux forestiers, d'étangs et de tourbières.

La Zone Spéciale de Conservation (ZSC) définie au titre de la directive "Habitats" FR 2400528 : "Vallée de la Loire de Tavers à Belleville-sur-Loire".est située dans sa partie la plus proche à environ 3,3 km du projet. Cette ZSC intègre l'ensemble de la Loire dans sa traversée du Loiret. L'intérêt majeur du site repose sur les milieux et les espèces ligériens liés à la dynamique de la Loire avec plusieurs espèces de l'annexe II de la directive habitats. Parmi les milieux phares présents sur cette zone, on peut citer les vastes forêts alluviales résiduelles à bois dur parmi les plus belles et les plus représentatives de la Loire moyenne, les groupements végétaux automnaux remarquables des rives exondées (dont le *Nanocyperion* et le *Chenopodion rubri*). Cette ZSC est de manière générale en bon état de conservation.

La Zone de Protection Spéciale (ZPS) définie au titre de la directive "Oiseaux" FR 2410017 : "Vallée de la Loire du Loiret" reprend dans son ensemble la délimitation de la ZSC. Elle est également située pour sa limite la plus proche à environ 3,3 km du projet. L'intérêt majeur de ces périmètres repose sur la présence de colonies nicheuses de Sternes naines/Sternes pierregarin/Mouettes mélanocéphales, de sites de pêche du Balbuzard pêcheur, de zones de reproduction des espèces suivantes : Bihoreau gris/Aigrette garzette/Bondrée apivore/Milan noir/Cedicnème criard/Martin-pêcheur/Pic noir/Pie-grièche écorcheur.



Carte 2 : Réseau Natura 2000

C - AUTRES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION

Il n'y a pas de réserve naturelle ni d'Arrêté Préfectoral de protection de Biotope défini dans l'environnement du projet de forage.

Conclusion sur les périmètres d'inventaires ou de protection :

Le projet n'est pas directement concerné par un zonage d'inventaire ni par un des zonages de protection suivant : réserve naturelle nationale ou arrêté préfectoral de protection de biotope.

Le projet est directement situé dans le zonage de protection : Zone Spéciale de Conservation "Sologne". Une évaluation de ses incidences sur l'état de conservation de ce site du réseau Natura 2000 est nécessaire.

III - MÉTHODES D'INVENTAIRE

A- SYNTHÈSE DOCUMENTAIRE ET ANALYSE PRÉALABLE

En premier lieu, une synthèse des données existantes est effectuée pour apprécier le contexte local du projet d'aménagement et son contexte plus général, intégrant la recherche des espaces protégés et des zonages d'inventaire (ZNIEFF, ZICO), les relations entre les milieux naturels et la caractérisation des corridors biologiques.

Les informations sont recueillies auprès :

- du fonds documentaire d'IEA, concernant le secteur ou bien ses abords,
- des études biologiques ayant pu être réalisées sur le secteur ou à proximité notamment celles identifiées dans le CCTP,
- de différents services de l'État ou organismes départementaux ou régionaux : DREAL, Service environnement du département, Agence de l'eau...,
- d'organismes scientifiques et de structures représentatives de la chasse et de la pêche (Office National de la chasse et de la faune sauvage, INPN, Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien).

B- FLORE ET HABITATS

Compte tenu de la petite superficie du site, inférieure à 0,5 ha, l'étude de la flore et des milieux naturels est effectuée par l'inventaire des espèces sur l'ensemble du site et la caractérisation du milieu sur la base de ces relevés d'inventaire. Ces relevés permettent de rattacher le site aux codifications d'habitats : code Corine Biotopes, code Eunis et, le cas échéant, code Natura 2000.

Les habitats patrimoniaux (habitats déterminants de ZNIEFF et habitats Natura 2000) sont mis en évidence de même que les habitats sensibles et importants au regard de leur fonctionnalité écologique.

La recherche porte également sur les espèces patrimoniales, rares ou protégées de la flore pouvant se développer dans les milieux de l'aire d'étude (friches, prairies,...).

Les espèces exotiques envahissantes pouvant se développer sur l'emprise du site ont été également recherchées.

Ces investigations ont été menées le 14 juin 2017.

C- INVESTIGATIONS FAUNISTIQUES

Le site d'étude, restreint à moins de 0,5 ha, ne peut constituer de fait un territoire de reproduction pour la plupart des espèces de la faune vertébrée. Les exigences de nombreuses espèces pour leur territoire de reproduction impliquent de disposer, en sus d'un milieu propice à leur reproduction, des ressources nécessaires à l'élevage des jeunes. Cette condition n'est pas remplie par le site en lui-même du fait de sa faible superficie.

On s'est ainsi appliqué à vérifier lors d'une seule visite, le 14 juin 2017, que le site :

- ne comportait pas de milieu propice à la reproduction des amphibiens et des libellules (point d'eau),
- ne servait pas de lieu de reproduction à d'espèces des autres groupes de faune : reptiles, avifaune, mammifères, insectes saproxyliques d'intérêt communautaire, et papillons d'intérêt communautaire.

Cette recherche pratiquée dans une période particulièrement propice (fin de printemps) pour une qualification des enjeux faunistiques est, dans ce contexte, suffisante pour une évaluation correcte de l'intérêt du site pour la zone Natura 2000 Sologne, ses habitats et habitats d'espèces.

IV - RÉSULTATS DES INVENTAIRES

A- FLORE ET HABITATS

1) Occupation du sol

Le site retenu pour le projet est un espace en herbe situé au croisement d'une voie communale et d'un chemin, dans la partie Sud-Ouest du territoire communal auprès de la propriété Corbon.

Cet espace est bordé par un fossé qui forme la limite avec la propriété voisine puis traverse en passage busé le chemin communal, ce fossé étant surmonté d'une haie haute.



Photo 1 : Vue générale du site limité à l'arrière-plan par une haie

2) Habitats

Cette petite parcelle de 350 m² est couverte d'une végétation herbacée composée d'espèces des prairies et des friches. L'ensemble pouvant être rattaché à un habitat de prairie mésophile. Code EUNIS : E2.22 Prairies de fauche planitiaires subatlantiques.



Photo 2 : Aspect du couvert végétal

Il s'agit d'une végétation assez régulièrement entretenue par fauche comportant un fond graminéen important :

- Brome mou (*Bromus hordeaceus*),
- Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*),
- Fromental (*Arrhenatherum elatior*),
- Houlique laineuse (*Holcus lanatus*),
- Pâturin commun (*Poa trivialis*),
- Vulpin des prés (*Alopecurus pratensis*).

La flore compagne est assez diverse mais comprend des espèces plutôt caractéristiques des friches en mélange avec les espèces des prairies :

- Carotte sauvage (*Daucus carota*),
- Géranium disséqué (*Geranium dissectum*),
- Linaire commune (*Linaria vulgaris*),
- Liseron des champs (*Convolvulus arvensis*),
- Myosotis des champs (*Myosotis arvensis*),
- Oseille des prés (*Rumex acetosella*),
- Pied de pigeon (*Geranium columbinum*),
- Plantain lancéolé (*Plantago lanceolata*),
- Potentille rampante (*Potentilla reptans*),
- Stellaire graminée (*Stellaria graminea*)
- Trèfle des champs (*Trifolium arvense*)
- Trèfle rampant (*Trifolium repens*),
- Vesce hirsute (*Vicia hirsuta*),

Quelques espèces arbustives s'insinuent dans le cortège malgré les entretiens pratiqués :

- Rosier des chiens (*Rosa canina*),
- Chêne pédonculé (*Quercus robur*)

Bien qu'elle soit rattachée à une forme de prairie mésophile, la composition floristique relevée ne permet pas de caractériser cette végétation en habitat d'intérêt communautaire.

Le fossé qui borde cette prairie n'était pas en eau au moment du relevé. Une végétation herbacée haute et dense, dominée par le Fromental (*Arrhenatherum elatius*) et la Grande Berce (*Heracleum sphondylium*), en occupe les berges et quelques espèces hygrophiles sont présentes dans le fond :

- Angélique des bois (*Angelica sylvestris*)
- Chanvre d'eau (*Lycopus europaeus*),
- Épiaire des bois (*Stachys sylvatica*),
- Gaillet des fanges (*Galium uliginosum*),
- Laîche cuivrée (*Carex cuprina*).



Photo 3 : Fossé à végétation dense

La haie en arrière-plan est une formation ligneuse haute à Frêne commun (*Fraxinus excelsior*) et Chêne pédonculé (*Quercus robur*), renforcée en sous étage par l'Épine noire (*Prunus spinosa*) et le Saule marsault (*Salix capraea*).

Aucun de ces habitats n'est d'intérêt communautaire.

3) Flore

Au total, 67 espèces ont été recensées dans les milieux inventoriés. La liste d'espèce établie sur l'aire étudiée, présentée en annexe, ne comporte pas d'espèce rare ni protégée au niveau national ou régional.

Aucun enjeu n'est établi concernant la flore sur l'emprise du projet de forage.

B- FAUNE

Le terrain concerné par le projet n'offre pas une surface suffisante pour constituer un territoire d'accueil de la faune. Tout au plus peut-il servir d'espace de recherche de nourriture pour quelques espèces présentes localement dans la haie ou les boisements proches.

Le fossé encombré de végétation, et semble-t-il rapidement à sec, n'offre pas de bonnes conditions pour la reproduction des amphibiens.

Aucun reptile n'a été repéré tant dans la prairie que dans le fossé et le pied de haie. Cet ensemble, malgré une surface très réduite présente toutefois des conditions d'accueil qui pourraient convenir à quelques espèces.

Aucun indice de reproduction de l'avifaune n'a été relevé dans cet espace. Les quelques espèces entendues étant liées au domaine forestier environnant :

- Lorient d'Europe (*Oriolus oriolus*),
- Pic épeiche (*Dendrocops major*),
- Pouillot véloce (*Phylloscopus collybita*),
- Mésange charbonnière (*Parus major*).

Aucun indice de présence de mammifère n'a été relevé. Le couloir constitué par le chemin communal dans le domaine forestier est certainement utilisé par des espèces de chiroptères comme territoire de chasse. Aucun abri (anfractuosités, trou de pic ou décollement d'écorce) pouvant constituer un gîte d'été de chauves-souris n'a été repéré dans la haie proche.

Deux espèces de Lépidoptères étaient actives sur le site au moment du relevé : Le fadet commun (*Coenonympha pamphilus*) et le Myrtil (*Maniola jurtina*). Il s'agit de deux papillons très communs qui ne représentent pas d'enjeu en région Centre-Val de Loire.

Aucun indice de présence de Coléoptères saproxyliques d'intérêt communautaire n'a été relevé dans la haie qui borde le site.

En l'occurrence, sur ce site homogène de surface très réduite, aucune espèce protégée de la faune n'a été observée et ce milieu n'offre pas les conditions d'accueil de la faune d'intérêt communautaire ayant justifié la création de la ZSC "Sologne".

C- CONCLUSION

Tant en ce qui concerne les habitats que la flore et la faune, le site retenu pour ce projet ne comporte pas de sensibilité notable. Aucun habitat ou habitat d'espèce d'intérêt communautaire n'a été identifié dans l'emprise et aux proches abords. De ce fait, bien qu'il soit inclus dans le site Natura 2000 "Sologne", le site du projet ne participe pas à l'intérêt de la ZSC.

IMPACTS ET MESURES

I - NATURE DU PROJET

La réalisation du forage fera intervenir des engins lourds et nécessitera pratiquement l'occupation de toute la surface de l'emprise au moins pour remiser les engins ou entreposer les matériaux extraits. Cette surface est très réduite (350 m²) et les voies qui la bordent permettent un accès direct sur le lieu d'intervention, deux facteurs susceptibles de limiter les risques d'impact.

II - ÉVALUATION DES INCIDENCES SUR LE RÉSEAU NATURA 2000

Bien que située au sein de la Zone Spéciale de Conservation "Sologne", l'emprise du projet ne comporte pas d'habitat ni d'habitat d'espèce d'intérêt communautaire. De ce fait, la destruction partielle ou totale du milieu lors de la réalisation du forage, n'aura pas d'incidence sur les habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la création de la ZSC.

L'accès direct à partir d'une voie communale permet de ne pas créer de risques de destruction de milieu aux abords de l'emprise.

Par ailleurs, il s'agit de travaux portant sur une surface très réduite, sans commune mesure avec le site Natura 2000 "Sologne" ni l'étendue de ses habitats d'intérêt communautaire.

En l'occurrence, le projet n'entraînera pas de risque de dégradation de l'état de conservation de la ZSC "Sologne".

En ce qui concerne les sites Natura 2000 présents sur l'axe ligérien, la distance de plus de 3 km qui les sépare du projet et l'absence de voie de transfert d'impact entre le projet et ces sites interdit tout risque d'incidence négative.

Le projet de forage n'aura pas d'incidence sur l'état de conservation des sites du réseau Natura 2000.

III - IMPACTS DU PROJET SUR LES HABITATS, LA FLORE ET LA FAUNE

Le site retenu pour la réalisation du forage ne comporte pas d'enjeu significatif pour les habitats, la flore et la faune.

L'intervention entraînera une destruction au moins partielle de la prairie, mais cette destruction porte sur une surface de milieu très faible et n'engendrera pas de destruction de plante protégée ni d'espèce ou habitat d'espèce protégée.

L'impact le plus notable pourrait être la perte d'un lieu de recherche de nourriture pour quelques espèces. Compte tenu de la présence de milieux équivalents alentours, cet impact n'est pas significatif. Des travaux pendant la période des reproductions pourraient éventuellement engendrer des perturbations d'oiseaux utilisant des milieux proches (haie, fossé) comme site de nidification. Ce risque d'impact, quoique faible, nécessitera la mise en place d'une mesure de réduction d'impact.

IV - MESURES

Compte tenu de l'absence de sensibilité, tant pour les milieux que pour la flore et la faune, il n'est pas nécessaire de prévoir de mesures d'évitement.

De la même manière, les éléments naturels reconnus sur le site ne nécessitent pas la mise en place de mesures de réduction d'impact autres que des interventions en dehors de la période de nidification pour éviter tout risque de destruction ou de perturbation de nichées éventuelles. Pour ce faire, on prévoira de réaliser les travaux entre la fin juillet et le début mars de l'année suivante.

Cette mesure de réduction sera suffisante pour éviter tout impact résiduel. Il n'est pas nécessaire de prévoir de mesures de compensation pour ce projet.

ANNEXE

Liste de la flore inventoriée sur le site

Nom latin	Nom vernaculaire	Protection	Det. ZNIEFF	Statut liste rouge régionale	Rareté régionale	Prairie/friche	Fossé	Haie
<i>Acer campestre</i>	Érable champêtre	-	-	LC	CC			x
<i>Alopecurus pratensis</i>	Vulpin des prés	-	-	LC	AC	x	x	
<i>Andryala integrifolia</i>	Andryale à feuilles entières	-	-	LC	AC	x		
<i>Angelica sylvestris</i>	Angélique des bois	-	-	LC	C		x	
<i>Arrhenatherum elatius</i>	Fromental	-	-	LC	CCC	x	x	
<i>Brachypodium sylvaticum</i>	Brachypode des bois	-	-	LC	CCC		x	x
<i>Bromus hordeaceus</i>	Brome mou	-	-	LC	CCC	x		
<i>Campanula rapunculus</i>	Campanule raiponce	-	-	LC	CC		x	x
<i>Carex cuprina</i>	Laîche cuivrée	-	-	DD	AR	x		
<i>Chaerophyllum temulum</i>	Cerfeuil enivrant	-	-	LC	C			x
<i>Cirsium vulgare</i>	Cirse commun	-	-	LC	CCC	x	x	
<i>Convolvulus arvensis</i>	Liseron des champs	-	-	LC	CCC	x		
<i>Dactylis glomerata</i>	Dactyle aggloméré	-	-	LC	CCC	x	x	
<i>Daucus carota</i>	Carotte sauvage	-	-	LC	CCC	x		
<i>Digitalis purpurea</i>	Digitale pourpre	-	-	LC	AC			x
<i>Epilobium tetragonum</i>	Épilobe à tige carrée	-	-	LC	CC		x	
<i>Fraxinus excelsior</i>	Frêne élevé	-	-	LC	CCC			x
<i>Galium mollugo</i>	Gaillet mollugine	-	-	DD	?	x	x	
<i>Galium palustre</i>	Gaillet des marais	-	-	LC	CC		x	
<i>Geranium columbinum</i>	Pied de pigeon	-	-	LC	CC	x		
<i>Geranium dissectum</i>	Géranium découpé	-	-	LC	CCC	x		
<i>Geranium robertianum</i>	Herbe à Robert	-	-	LC	CCC			x
<i>Geum urbanum</i>	Benoîte commune	-	-	LC	CCC	x		x
<i>Heracleum sphondylium</i>	Grande Berce	-	-	LC	CCC	x	x	

Nom latin	Nom vernaculaire	Protection	Det. ZNIEFF	Statut liste rouge régionale	Rareté régionale	Prairie/friche	Fossé	Haie
<i>Holcus lanatus</i>	Houlque laineuse	-	-	LC	CCC	x	x	
<i>Juncus effusus</i>	Jonc épars	-	-	LC	CCC		x	
<i>Lapsana communis</i>	Lampsane commune	-	-	LC	CCC		x	x
<i>Linaria vulgaris</i>	Linaire commune	-	-	LC	CC	x		x
<i>Lolium perenne</i>	Ivraie vivace	-	-	LC	CCC	x		
<i>Lycopus europaeus</i>	Lycophe d'Europe	-	-	LC	CCC		x	
<i>Myosotis arvensis</i>	Myosotis des champs	-	-	LC	CC	x		
<i>Plantago lanceolata</i>	Plantain lancéolé	-	-	LC	CCC	x	x	
<i>Plantago major</i>	Plantain majeur	-	-	LC	CCC	x	x	
<i>Poa annua</i>	Pâturin annuel	-	-	LC	CCC	x		
<i>Poa trivialis</i>	Pâturin commun	-	-	LC	CC	x		
<i>Potentilla reptans</i>	Potentille rampante	-	-	LC	CCC	x	x	
<i>Primula veris</i>	Primevère officinale	-	-	LC	CCC	x		
<i>Prunella vulgaris</i>	Brunelle commune	-	-	LC	CCC	x		
<i>Prunus spinosa</i>	Prunellier	-	-	LC	CCC	x		x
<i>Pulmonaria longifolia</i>	Pulmonaire à feuilles longues	-	-	LC	C	x		x
<i>Quercus robur</i>	Chêne pédonculé	-	-	LC	CCC			x
<i>Ranunculus acris</i>	Bouton d'or	-	-	LC	CCC	x	x	x
<i>Ranunculus repens</i>	Renoncule rampante	-	-	LC	CCC	x	x	
<i>Rosa arvensis</i>	Rosier des champs	-	-	LC	CC	x		x
<i>Rosa canina</i>	Rosier des chiens	-	-	DD	?			x
<i>Rubus gr. fruticosus</i>	Ronce commune	-	-	DD	?	x	x	
<i>Rumex acetosa</i>	Oseille des prés	-	-	LC	CCC	x	x	
<i>Salix caprea</i>	Saule marsault	-	-	LC	AC			x
<i>Scrophularia nodosa</i>	Scrofulaire noueuse	-	-	LC	C		x	

Nom latin	Nom vernaculaire	Protection	Det. ZNIEFF	Statut liste rouge régionale	Rareté régionale	Prairie/friche	Fossé	Haie
<i>Senecio jacobaea</i>	Séneçon jacobée	-	-	LC	CCC	x	x	
<i>Silene latifolia</i>	Compagnon blanc	-	-	LC	CCC	x		
<i>Stachys sylvatica</i>	Épiaire des bois	-	-	LC	C		x	
<i>Stellaria graminea</i>	Stellaire graminée	-	-	LC	C	x	x	
<i>Stellaria holostea</i>	Stellaire holostée	-	-	LC	CC		x	x
<i>Tamus communis</i>	Tamier commun	-	-	LC	CC			x
<i>Taraxacum ruderalia</i>	Pissenlit sp.	-	-	-	-	x		
<i>Teucrium scorodonia</i>	Germandrée scorodaine	-	-	LC	CC			x
<i>Trifolium arvense</i>	Trèfle des champs			LC	AC	x		
<i>Trifolium repens</i>	Trèfle rampant	-	-	LC	CCC	x		
<i>Urtica dioica</i>	Ortie dioïque	-	-	LC	CCC	x	x	
<i>Valeriana officinalis</i>	Valériane officinale	-	-	LC	C		x	
<i>Verbena officinalis</i>	Verveine officinale	-	-	LC	CCC	x		
<i>Veronica chamaedrys</i>	Véronique petit chêne	-	-	LC	CCC	x		
<i>Vicia hirsuta</i>	Vesce hérissée	-	-	LC	C	x		
<i>Vicia sativa</i>	Vesce cultivée	-	-	LC	CC	x		
<i>Vicia sepium</i>	Vesce des haies	-	-	LC	C	x		
<i>Vicia tetrasperma</i>	Vesce à quatre graines	-	-	LC	AC	x		

Liste rouge : LC espèce en "préoccupation mineure"

Rareté : CCC Extrêmement commun, CC très commun, C commun, AC assez commun, AR assez rare